



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'accompagnement des difficultés des entreprises et des restructurations

Jean-Philippe BEAUX
Commissaire aux Restructurations et à la Prévention
des difficultés des entreprises
Octobre 2023



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sommaire

1. Le rôle du CRP
2. Une Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises
3. Les leviers d'intervention de l'Etat

Le Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises

Mis en place à l'été 2012, placé auprès du Préfet de Région et de la DREETS, l'ex Commissaire au Redressement Productif (CRP) est chargé d'assurer les missions suivantes:

- ▶ Etre l'interlocuteur privilégié des entreprises en difficulté prioritairement industrielles de plus de 50 salariés (dirigeants, représentants du personnel, administrateurs judiciaires...)
- ▶ Détecter le plus en amont possible les entreprises en difficulté grâce à un réseau régional
- ▶ Mettre en place des solutions adaptées à la situation de l'entreprise :
 - ▶ Poser le bon diagnostic et mobiliser les dispositifs pertinents
 - ▶ Coordonner les interventions de l'Etat et des partenaires
- ▶ Assurer le relai avec le niveau national (CIRI, cabinets des ministres) notamment pour les entreprises de plus de 400 salariés

Liste des CRP avec coordonnées directes :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie/politique-industrielle/commissaires-aux-restructurations-et-prevention-des-difficultes>

Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises

Objectifs :

- renforcer le réseau étendu des acteurs publics et privés au service des difficultés des entreprises
- détecter le plus en amont possible les entreprises en difficulté
- faciliter un accompagnement rapide, efficace, soucieux de la confidentialité
 - **46 acteurs publics et privés engagés (Banques, Fédérations professionnelles, Finances Publiques, URSSAF, Douanes, ...)**
 - **137 interlocuteurs privilégiés (tél et mél directs)**
 - **de niveau régional ou départemental**

Liste des interlocuteurs privilégiés : https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/2022_03_21_listeinterlocuteursprivil_gi_s_v41-aout2023.pdf

Les leviers d'intervention de l'Etat

Pour concevoir et mettre en place des solutions appropriées aux besoins des entreprises en difficulté, le CRP peut mobiliser 3 types de leviers :

- ▶ Leviers « économiques »
- ▶ Leviers « financiers »
- ▶ Leviers « ressources humaines »

Les leviers « économiques »

Pour objectiver les situations et accompagner l'entreprise :

- ▶ Diagnostics technico-économiques sur la compétitivité et la stratégie de l'entreprise
- ▶ Si besoin, orientation de l'entreprise vers le dispositif DINAMIC+ de **renforcement de la compétitivité** (performance, innovation, commercial)
- ▶ Accompagnement de l'entreprise dans la construction d'un business plan de retournement de l'activité et de la rentabilité
- ▶ Aide à la **recherche de repreneurs** pour un plan de cession, ou dans le cadre de la fermeture d'un site (Loi « Florange »)

Pour résoudre des conflits, apporter des solutions concrètes :

- ▶ **Médiation des entreprises** (relations inter-entreprises y/c marchés publics) - médiateurs régionaux au sein de la DREETS

Les leviers « financiers »

Pour objectiver les situations :

- ▶ **Audits financiers** (via les Comités Départementaux d'Examen des problèmes de Financement des Entreprises - CODEFI)

Pour apporter des solutions concrètes afin d'aider l'entreprise à trouver les financements nécessaires à la poursuite de son activité :

- ▶ **Etalement des dettes sociales et fiscales** (CCSF)
- ▶ Facilitation des négociations avec les acteurs financiers privés en mobilisant la **Médiation du crédit** (Banque de France)
- ▶ Mise en place de **financements publics** en fonds propres, en prêts ou en garanties (Bpifrance, conseil régional, autres collectivités...)

Les leviers « ressources humaines »

Pour diagnostiquer et mettre en place des solutions adaptées :

- ▶ Diagnostics RH (DREETS via les DARP)

Pour absorber les creux d'activités :

- ▶ Activité partielle

Pour former plutôt que licencier :

- ▶ Fonds National pour l'Emploi (FNE-formation)

Pour encadrer les licenciements et accompagner le reclassement des salariés :

- ▶ Homologation / validation des Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)
- ▶ Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

Pour compenser l'impact des restructurations sur les territoires en promouvant la création d'emplois et l'émergence de nouvelles activités :

- ▶ Conventions de revitalisation

Merci de votre attention